que leur malheureuse postérité était destinée à ne voir jamais la moindre trace de ce qui avait " excité l'envie des nations voisines et fait l'admiration du monde."

Il paraitrait néanmoins que la constitution, pour nous servir d'une phrase vulgaire, est encore vivante et active, quoiqu'en un danger imminent de passer encore par une mort violente. Les mêmes autorités qui ci-devant déclarèrent d'abord qu'elle était essentiellement épiscopale, et ensuite, essentiellement protestante, prétendent maintenant que sa préservation dépend des bourgs-pourris et des corporations. Or le plan de réforme des ministres va à traiter ces qualités "essentielles" et vitales avec aussi peu de céremonie que l'ont été ci-devant les *tests* "essentiels", pour exclure les catholiques et les dissidens. Sir R. Inglis et ses amis sont aussi larmoyants que jamais, et leurs lamentations se font entendre par tout le pays. Mais le peuple qui a vu tant de fois la dite constitution ressusciter d'entre les morts, sans en être pire d'un iota, est moins prodigue qu'autrefois de sa sympathie. C'est si bien le cas, qu'à l'exception de quelques assemblées de trous et de recoins, où les seuls vrais pleureurs sont admis, des éclats de rire sont les seules émotions qu'excite leur affliction. Si nous vivons encore quelques années, nous verrons sans doute plusieurs décès de ce que Sir R. Inglis et ses amis appellent la " Constitution Britannique."—*Journal Anglais.*

Quelque chose de nouveau sous le Soleil, ou les Turcs enseignant la Tolerance aux Anglais.

Nous avons fréquemment remarqué, dit un journal Anglais, que le présent âge du monde est on ne peut moins favorable au fanatisme religieux et à l'intolérance. On en trouve une preuve frappante dans le décrêt suivant du Sultan Mahmoud, daté du 11 Février dernier. Plusieurs de ceux qui professent le christianisme devraient rougir, en comparant les sentimens de ce barbare, comme ils l'appelleront, avec les idées étroites et les sentimens fanatiques avec lesquels ils regardent ceux qui diffèrent d'eux en quelques points peu importants.

" Les Grecs, les Arméniens, les catholiques, et les Juifs, seront désormais, comme les Turcs et les Musulmans, égaux devant la loi. Nul Musulman n'aura, à l'avenir, aucune préférence, ou ne jouira de droits supérieurs, en conséquence de ce qu'il est Musulman, car suivant l'opinion du Sultan, tous ne forment qu'une même famille, qu'un seul corps, quelque soit la croyance particulière de chacun de ses sujets, ce qui est une chose qui ne regarde que la conscience de l'homme, qui ne doit compte de